



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 11 mai 2026
École Enfants-du-Monde local 305
 18h30 à 20h30
Procès-verbal

Sont présents		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Fatou Binetou Koné	Présidente 2025-2026, Représentante des parents
2	Mme Dorra Khiari	Vice-présidente 2025-2026, Représentante des parents
3	M. Philippe Cantin	Représentant des parents
1	Mme Rania Eli Farag	Enseignante
2	Mme Intissar Laroui	Technicienne du service de garde
Seront également présents à la table du conseil :		
	Mme Joëlle Chartrand-Poirier	Directrice de l'école
	Mme Geneviève Lahaye-Valiquette	Directrice adjointe de l'école
Sont absents		
1	M. Hassan Nassour	Représentant des parents
2	M. Waston Metellus	Représentant des parents et représentant au comité des parents CSSMB

33	La convocation, le quorum et les présences :	
022-CÉ 25/26 -26	CONSIDÉRANT QUE	conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. 1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Fatou Binetou Koné, présidente du conseil d'établissement 2025-2026, ouvre la séance à 18h38, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. (la liste des présences qui sera annexée (no-1) au procès-verbal de la présente réunion).

34	Question(s) du public :
	Il n'y a pas de question du public.

35	Adoption de l'ordre du jour :	
022-CÉ 25/26 - 27	CONSIDÉRANT QUE	La directrice et la présidente 2025-2026 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par Mr Cantin ; il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 mai 2026.

Durée	No	Sujet	Objet
02 min.	33	a) Adoption de l'ouverture par la présidente; b) Présences – vérification du quorum	ADOPTION CONSTAT
05 min.	34	Questions du public	INFORMATION
01 min.	35	Adoption de l'ordre du jour	ADOPTION
05 min.	36	Adoption des procès-verbaux du 30 mars 2026.	ADOPTION
02 min.	37	Suivis au procès-verbal :	INFORMATION
01 min.	38	Correspondance :	INFORMATION
24 min.	39	Les Rapports et la Reddition de comptes : a. Rapport de la présidente; b. Rapport de la directrice; c. Rapport du Service de garde;	INFORMATION
40 min. 10 min. 10 min.	40	Travaux du conseil : a. Approbation de la liste de matériel d'usage personnel (2025-2026) (Art.77.1) b. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain. (LIP. Art.96.15)	APPROBATION CONSULTATION

15 min.		c. Suivi sur l'actualisation du projet éducatif de l'école Enfants-du-Monde 2023-2027. (Art. 74, 75, 109 et 109.1)	INFORMATION
10 min.		d. Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour 2024-2025). (LIP Art. 3, Al 4; 7, al.3; 7501, al. 1 et 2; et 292, al.3)	APPROBATION
05 min.		e. Reddition de compte concernant les mesures budgétaires protégées du MEQ (Art.95, 96.24, 110.4 et 110.3)	REDDITION
05 min.	41	Affaires nouvelles	INFORMATION
01 min.	42	Levée de la séance	ADOPTION

86 minutes

36	Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026	
022-CÉ 25/26 - 28	PRÉAMBULE	Madame Koné, présidente du conseil d'établissement 2025-2026, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2026, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Khiari et appuyé par M. Cantin il est résolu à l'unanimité ;
	D'ADOPTER	le procès-verbal sera envoyé sous peu.

37	Suivi(s) au procès-verbal :

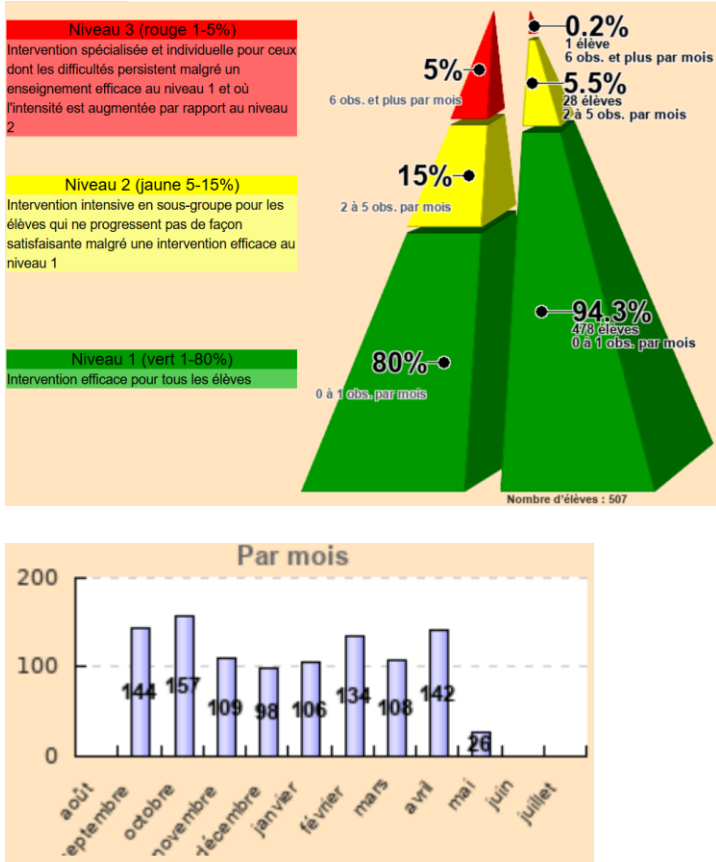
38	Correspondance :
	Aucune correspondance n'a été reçue.

39	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

G1 – De la présidente :

a)	Mme Fatou Binetou Koné n'a pas d'information à donner au conseil.
----	---

G2 – Rapport de la directrice :

b)	Soutien au comportement positif Le Baromètre comportemental  Niveau 3 (rouge 1-5%) Intervention spécialisée et individuelle pour ceux dont les difficultés persistent malgré un enseignement efficace au niveau 1 et où l'intensité est augmentée par rapport au niveau 2 Niveau 2 (jaune 5-15%) Intervention intensive en sous-groupe pour les élèves qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré une intervention efficace au niveau 1 Niveau 1 (vert 1-80%) Intervention efficace pour tous les élèves Par mois <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Nombre d'élèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>août</td><td>144</td></tr> <tr><td>septembre</td><td>157</td></tr> <tr><td>octobre</td><td>109</td></tr> <tr><td>novembre</td><td>98</td></tr> <tr><td>décembre</td><td>106</td></tr> <tr><td>janvier</td><td>134</td></tr> <tr><td>février</td><td>108</td></tr> <tr><td>mars</td><td>142</td></tr> <tr><td>avril</td><td>26</td></tr> <tr><td>mai</td><td></td></tr> <tr><td>juin</td><td></td></tr> <tr><td>juillet</td><td></td></tr> </tbody> </table> Les comportements les plus répertoriés au niveau 3 sont : Frappe un élève et bouscule un élève. Il y a moins de gestes de violence majeurs au 3^e cycle, c'est davantage en 2^e et 3^e année (réactions impulsives).	Mois	Nombre d'élèves	août	144	septembre	157	octobre	109	novembre	98	décembre	106	janvier	134	février	108	mars	142	avril	26	mai		juin		juillet	
Mois	Nombre d'élèves																										
août	144																										
septembre	157																										
octobre	109																										
novembre	98																										
décembre	106																										
janvier	134																										
février	108																										
mars	142																										
avril	26																										
mai																											
juin																											
juillet																											
Portrait 2026-2027	Il y a eu des changements concernant le portrait présenté au mois de mars. La 3^e classe de 2^e année en sera une jumelée (1^{re} et 2^e année), il n'y aura plus de point de service S.A.C.C.A. (soutien aux apprentissages concrets et aux comportements adaptatifs) et il y aura une classe ILSS préscolaire 5 ans.																										
Activités de fin d'année	- Course couleur pour souligner la fin de Cubes énergie le vendredi 29 mai (remis le 1^{er} juin si mauvais temps) - Fête des finissants et croisière AML le vendredi 19 juin - Fête de fin d'année le lundi 22 juin. - Une 3^e célébration-école devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire.																										

G3 – Rapport du service de garde :

c)	Journées pédagogiques La sortie à la cabane à sucre s'est bien déroulée. L'endroit était toutefois très achalandé.
----	--

	• Il y a eu une deuxième pédagogique avec la plantation de fleurs pour la fête des Mères. • La dernière journée pédagogique de l'année sera sur le thème de la kermesse avec des défis, des jeux sportifs et des jeux géants. • Les réservations sont en train de se faire pour les pédagogiques de l'an prochain : verger, sciences en folie, cinéma, funtropolis, pyjama, pique-nique... et plus encore.
	Infos générales • Les tarifs de dîner, les élèves sporadiques aux services de garde, et les journées pédagogiques seront augmentés de 3% pour l'année prochaine. Le service Hop Hop sera augmenté de 3\$ par la compagnie.

40	Les travaux du conseil d'établissement ;
----	--

a)	Approbation de la liste de matériel d'usage personnel (2026-2027) (Art.77.1)	
022-CÉ 25/26 - 29	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver le coût des documents et de la liste de matériel d'usage personnel pour l'année 2026-2027.
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents visés au troisième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15. De plus, le conseil d'établissement approuve la liste, proposée par le directeur de l'école, du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7. Cette liste est élaborée avec la participation des enseignants. Ces principes sont établis et cette liste est approuvée en tenant compte de la politique du centre de services scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 ainsi que des autres contributions financières qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292. qu'un montant de 132,00 \$ sera maintenu pour l'année scolaire 2026-2027.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPOUVER	Tel que déposé, la proposition de liste de matériel d'usage personnel pour l'année scolaire 2026-2027.

b)	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain. (LIP. Art.96.15)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, consulte le conseil d'établissement au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain. Considérant que conformément aux articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents visés au troisième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15. Les membres du conseil sont en accord avec la proposition.	

c)	Suivi sur l'actualisation du projet éducatif de l'école Enfants-du-Monde 2023-2027. (Art. 74, 75, 109 et 109.1)
Madame Chartrand-Poirier, directrice, informe les membres du conseil d'établissement des suivis concernant l'actualisation du projet éducatif de l'école Enfants-du-Monde. La planification des stratégies de lecture harmonisée est terminée et le code de correction universel est en travail. L'équipe d'orientation pédagogique prévoit avoir terminé ces travaux d'ici la fin de l'année. Cela porterait donc le nombre d'outils complétés à 2 sur 3. Les stratégies de résolution de problème seront travaillées l'an prochain en collaboration avec les conseillers pédagogiques du CSSMB.	

d)	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour 2024-2025). (LIP Art. 3, Al 4; 7, al.3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al.3)	
022-CÉ 2025/2026 - 30	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement d'approuver les contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier pour l'année 2026-2027.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée en application de l'article 3, du troisième alinéa de l'article 7 ou du troisième alinéa de l'article 292, proposée par le directeur de l'école. Il doit, avant d'approuver toute contribution, tenir compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées. Les propositions relatives aux contributions exigées en application de l'article 3 ou du troisième alinéa de l'article 7 sont élaborées avec la participation des

		enseignants et doivent être accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés. Une contribution exigée ne peut excéder le coût réel du bien ou du service visé.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Farrag et appuyé par Mme Khiari, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPOUVER	Tel que déposé, la proposition des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner.

e)	Reddition de compte concernant les mesures budgétaires protégées du MEQ (Art.95, 96.24, 110.4 et 110.3)	
Madame Chartrand-Poirier, directrice, fait la reddition de compte concernant les mesures budgétaires protégées du MEQ aux membres du conseil d'établissement. Elle démontre le document Confirmation des mesures budgétaires protégées (non transférables) et dédiées (transférables) qui ont été reçues par l'école.		
022-CÉ 25/26 - 31	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, informe les membres du conseil d'établissement concernant les mesures budgétaires protégées du MEQ
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement confirme les montants ont bien été reçus par l'établissement scolaire;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Farrag et appuyé par Mme Laroui, il est résolu à l'unanimité;
D'APPOUVER	Tel que déposé, la reddition de compte concernant les mesures budgétaires protégées du MEQ.	

41	Affaires nouvelles

42	Levée de la séance :	
022-CÉ 25/26 - 32	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par Mme Farrag, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 19h20.